

COMMUNE DE PRUDEMANCHE

1, Rue du Buisson Gâtine
28270 PRUDEMANCHE

☎ 02.37.38.11.11

mairie.prudemanche308@orange.fr

www.communedeprudemanche.fr

DATE DE CONVOCATION :

Le 04 mars 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BESNARD Christophe, Maire.

Etaient présents : Monsieur BESNARD Christophe (Maire), Mmes et M. COLLET Delphine, LAMBERT Stéphanie, GUÉGUIN Frédéric (Adjoints), MARIE Justine, QUINET Thérèse, CHETBOUL Marc, ANDRÉ Catherine, LECOEUR Françoise, HANTRAYE Christelle et SAINOT Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent, excusé : /

Madame MARIE Justine a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 est approuvé sans observation.

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération – Demande de subvention pour un séjour en Angleterre organisé par le collège l'Immaculée de Damville ;
- Délibération – Mise à disposition auprès d'une collectivité ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte de porter à l'ordre du jour ces points.

➤ **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur BESNARD ne prendra pas part au vote du Compte Financier Unique pour 2024.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LECOEUR Françoise, doyenne de l'Assemblée, approuve par **DIX VOIX POUR**, le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal, présenté par Monsieur BESNARD et se résumant ainsi :

Section de fonctionnement :

.Dépenses : 110 225.08 €

.Recettes : 748 401.17 €

.Excédent : 638 176.09 €

Section d'investissement :

.Dépenses : 0 €

.Recettes : 70 085.48 €

.Excédent : 70 085.48 €

Excédent global de clôture : 708 261.57 €**➤ Affectation des résultats :**Résultats à la clôture **2024** en sections :

.Fonctionnement : 638 176.09 €

.Investissement : 70 085.48 €

Monsieur BESNARD propose d'affecter les résultats du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal, comme suit :

748 401.17 - 110 225.08 = 638 176.09

> inscrire à l'art. 002 RECETTE FONCTIONNEMENT = 638 176.09 €**> inscrire à l'art. 001 RECETTE INVESTISSEMENT = 70 085.48 €**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, la proposition d'affectation des résultats de l'année 2024.

BUDGET PRIMITIF 2025**➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Après analyse du budget, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de **reconduire**, pour 2025, les taux :

- . de la taxe foncière sur les propriétés bâties (part départementale ajoutée à la part communale),
- . de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- . de la taxe d'habitation; à savoir :

Taxe	Taux d'imposition 2024	Taux d'imposition 2025
sur le foncier bâti	(20,22 % + 9,73 %) 29,95 %	(20,22 % + 9,73 %) 29,95 %
sur le foncier non bâti	15,43 %	15,43 %
D'habitation	5,60 %	5,60 %

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ces taux pour l'année 2025.

Le produit fiscal attendu cette année sur la Commune est de 86 555 €.

➤ **SUBVENTIONS ACCORDÉES**

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide d'accorder** une subvention aux Associations ou Etablissements scolaires suivants :

- ADMR,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brezolles,
- ANERVEDEL,
- Association des Maires d'Eure-et-Loir (appel des parts nationale et départementale),
- Association des Maires Ruraux d'Eure-et-Loir,
- Club de Loisirs de Laons,
- Collège Maurice de Vlaminck - Participation aux activités pédagogiques,
- Ecole Sainte Marie – séjour dans le Marais Poitevin,
- Ecole Sainte Marie – Participation aux activités pédagogiques,
- Ecole l'Immaculée de Damville – Séjour Angleterre,
- Ecole l'Immaculée de Damville – Participation aux activités pédagogiques,
- Ecole maternelle Jean Desforges de Brezolles – Séjour à Bérrou-la-Mulotière,
- Harmonie de Brezolles,
- Les Restos du cœur,
- Ligue contre le cancer,
- Téléthon,
- Tennis Club de Brezolles,

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE**

Monsieur BESNARD présente au Conseil Municipal le Budget Principal de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :

.Dépenses : 839 699.78 €

.Recettes : 839 699.78 €

Section d'investissement :

.Dépenses : 783 241.69 €

.Recettes : 783 241.69 €

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2025 et l'adopte à l'unanimité.

Monsieur BESNARD remercie l'Assemblée.

➤ **MISE A DISPOSITION AUPRES D'UNE COLLECTIVITÉ**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Vu l'accord de Madame Elodie GUILLEMET,

Considérant que l'absence de personnel au sein du SICELP (Syndicat Intercommunal de Châtaincourt, Escorpain, Laons et Prudemanche), ne permet pas la bonne prise en charge des enfants,
Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la Commune de PRUDEMANCHE, dans le cadre d'une mise à disposition,
Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec le SICELP, la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe catégorie C, de la Commune de PRUDEMANCHE auprès du SICELP.
Considérant que cette convention doit préciser, les conditions de mise à disposition, des agents intéressés, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, le Maire à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le SICELP.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATION – VENTE DE LA PARCELLE N°83**

Monsieur le Maire expose aux membres présents une requête déposée par Monsieur et Madame SAINSOT, domiciliés au 5 bis rue du Vieux Moulin – Le Bourg – 28270 PRUDEMANCHE, par laquelle ces derniers sollicitent la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée sous le n°83 de la section ZK d'une superficie de 1030 m². Cette parcelle appartient à la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et, à l'unanimité des membres présents,

-émet un **avis favorable** pour la vente de la parcelle n°83 au prix de 1030 €,

-souhaite que les frais de notaire demeurent à la charge des acquéreurs,

-**donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaire au bon déroulement de cette opération.

➤ **ACTION « ELU RURAL RELAIS ET DE L'EGALITE »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;

2. L'accès à **des guides pratiques et de formations** (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet,
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple,
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme,
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité,
- S'engage à respecter la confidentialité,
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime,
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal n'est pas favorable.

Questions diverses :

- Achat écran ordinateur : Monsieur BESNARD informe le Conseil qu'il y a un écran du secrétariat qui ne fonctionne plus, et qu'il a donné son accord pour le changer.
- Réunion compostage : l'Agglo du Pays de Dreux organise une réunion sur le compostage **mardi 29 avril à 18h00** à la Mairie. A l'issue de la réunion, un composteur sera remis gratuitement.
- Eclairage Public : Monsieur le Maire explique son souhait de passer toute la Commune à l'éclairage LED. Pour ce faire, deux entreprises ont été contacté : Territoire d'Energie et CITEOS.
Territoire d'Energie propose de prendre la compétence de l'éclairage public. La Commune pourrait bénéficier de 40% de subvention. Il y aurait 26 € de cotisation par point lumineux. Une étude est en cours.
Avec CITEOS, uniquement pour le changement d'ampoule en LED, la commune garderait la compétence de l'éclairage public, le devis est de 35 000€, la Commune peut envisager 30 % de subvention.
- Travaux rue des Terres Rouges : La paquetterie a fini les travaux, les traversées de route vont être remises en état. A partir de juin, les canalisations entre Bois-Fautray et l'entrée de Prudemanche, vont être changées.
- Matinée marche : l'année précédente, la marche a été appréciée. Ainsi, cela se renouvelle cette année : le **dimanche 15 juin**.

- Voirie : Plusieurs trous ont été signalés à Bois-Renault. Le nécessaire pour les reboucher va être fait.
- Eglise : il y a une gouttière de percée. La poutre à l'entrée est endommagée et il faudrait également voir pour la fissure ainsi que la cloche qui ne sonne plus.
- Tentative de vol dans le Bourg de Prudemanche : M. SAINSOT propose que la commune s'équipe de caméras de surveillance pour décourager les comportements malveillants.
Faire un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance.

Séance levée à 22h30.

Le Maire,



EMARGEMENTS

ELUS	FONCTIONS	EMARGEMENTS
BESNARD Christophe	Maire	
MARIE Justine	Secrétaire de séance	